



Accident non responsable et sans assurance

Par **venubty**, le **04/11/2012** à **01:07**

Bonjour,

Je roule dans une zone 30 lorsque j'arrive à une intersection où je suis prioritaire, un livreur de pizza passe le "cédez le passage" et me rentre dedans. Sur le coup le motard a été blessé à l'oeil, il s'est rétabli peu de temps après avoir été pris en charge. Quelques jours plus tard nous avons établi le constat amiable et il reconnaît être fautif. Entre temps je consulte un assureur qui me parle d'une sorte de convention entre assurances qui pourrait jouer en ma défaveur.

Est-il possible que l'assurance du motard se retourne contre moi pour défaut d'assurance ? Et si oui, que j'ai à tout rembourser ?

Merci

Par **alterego**, le **04/11/2012** à **04:11**

Bonjour,

L'assureur adverse ne se retournera pas contre vous pour défaut d'assurance, mais vous aurez toutes les peines du monde à être indemnisé.

Vous n'êtes pas en position de "faire des vagues", la porte est grande ouverte pour qu'il soit tenté de ne pas vous indemniser.

Cordialement